



La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

La CNIL a été créée par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en 2004.

Votre information :

Afin d'assurer votre prise en charge, des données nominatives vous concernant font l'objet d'un traitement automatisé. Ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale et sont protégées par le secret médical. Vous pouvez demander à y accéder et à les rectifier. Vous pouvez, pour des raisons légitimes, vous opposer au recueil et au traitement des données nominatives vous concernant, dans les conditions fixées à l'article 38 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Vous avez accès à l'ensemble des informations détenues par l'établissement concernant votre santé, qui sont formalisées et ont contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic et du traitement ou d'une action de prévention. Vous pouvez accéder à ces informations directement ou par l'intermédiaire d'un médecin dans les conditions prévues par la loi. Une fiche, que vous pouvez demander à l'équipe soignante, précise les modalités d'accès aux informations médicales.

La consultation sur place des informations est gratuite. Si vous souhaitez la délivrance de copies, quel qu'en soit le support, les frais de reproduction et, le cas échéant, de l'envoi des documents seront à votre charge.

En dehors de cas particuliers, ces informations sont conservées pendant une durée de 20 ans à compter du dernier séjour, ou de la dernière consultation.

Les 5 missions de la CNIL :

- ↪ Informer.
- ↪ Garantir le droit d'accès.
- ↪ Recenser les fichiers.
- ↪ Contrôler.
- ↪ Réglementer.

☞ Pour saisir la CNIL, il faut adresser un courrier à l'attention du Président de la CNIL :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.
8 rue Vivienne
CS 30223
75083 PARIS Cedex 02

☞ Contacter la CNIL : ☎ 01 53 73 22 22
☎ 01 53 73 22 00